
Adresse de la société populaire de Sancoins invitant la
Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6
frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Sancoins invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 193;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39316_t1_0193_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

encore? Non, non, législateurs, elles sont pour la plupart trop mal composées, et il serait trop dangereux de les laisser telles jusqu'à la paix. Vos collègues, il est vrai, répandus dans nos départements, s'occupent infatigablement à épurer ces corps déjà trop envieux; ils ont même fait de très heureuses réformes dans les administrations supérieures, mais restent nos municipalités, qui les épureront? Vos infatigables collègues, malgré leur bonne volonté, ne peuvent être ni se transporter partout, et partout à peu près le charbon doit rougir le creuset épuratoire.

« Pour parvenir généralement à cette fin, voici, législateurs, ce que notre petite et très villageoise société ose soumettre à vos lumières. Elle solliciterait un décret par lequel tous les habitants de toutes les communes de la République s'assembleraient au plus prochain et favorable jour, chacun dans le chef-lieu de leur municipalité réciproque pour recréer provisoirement tous les membres de leurs municipalités, et après ces opérations, ils s'assembleraient tous au chef-lieu du canton pour y réélire leurs juges de paix et assesseurs qui, aussi, ont bien besoin de réforme.

« Par cette mesure, le peuple qui commence à s'éclairer saurait bien retirer sa confiance à ceux qui excitent ses soupçons, pour ne la donner maintenant qu'à de vrais sans-culottes dont le zèle et le patriotisme n'ont jamais été équivoques.

« Nous sommes avec respect et un singulier dévouement à votre sainte Montagne, citoyens législateurs,

« *Les républicains sans-culottes amis de la Constitution de l'an I^{er} composant la Société populaire séant à Baleysagues.*

(Suivent 11 signatures.)

« A Baleysagues, le 29^e jour de la troisième décade du 1^{er} mois de l'an II de la République française une et indivisible. »

N^o 43.

Adresse de la Société populaire de Sancoins, des administrateurs du district de la municipalité réunis, à la Convention nationale (1).

« Législateurs,

« Vous avez abattu la tête du tyran, vous avez fait une Constitution républicaine. Vous avez régénéré l'homme avili par plus de seize siècles d'esclavage. Vous avez terrassé le fanatisme, vous avez dissipé les préjugés politiques et religieux. Vous avez commencé le règne de la liberté.

« Eh bien ! Tous ces grands travaux ne seront rien si vous abandonnez cette liberté dans son enfance, et si vous ne l'établissez sur un siège inébranlable. Il vous reste encore de grandes choses à faire. Législateurs, avant de quitter votre poste, la République attend de vous :

« Que vous anéantissiez la coalition des tyrans couronnés armés contre nous;

« Que vous la purgiez de ses ennemis intérieurs qui déchirent le sein de notre patrie;

« Que vous établissiez une paix solide et durable;

« Que vous fassiez fleurir l'agriculture et le commerce par des honneurs et des récompenses;

« Et que l'éducation nationale soit le terme de vos travaux.

« Retournez après dans vos foyers, vos concitoyens vous décerneront des couronnes civiques, sèmeront des fleurs sur votre passage, et l'univers entier, instruit par les rayons qui réfléchissent de la lumière qui se répand de la sainte Montagne sur le globe, vous bénira. »

(Suivent 34 signatures.)

N^o 44.

La Société des Amis de la Constitution de 1793, séant à Réalmont, district d'Albi, département du Tarn, à la Convention nationale (1).

« Réalmont, le 25^e jour du 1^{er} mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Divise et tu règneras... Tel est, citoyens représentants, le système impie et destructeur que les ennemis du peuple français mettent depuis quatre ans en usage : diatribes outrageantes, impostures, calomnies, écrits incendiaires, tout est employé pour remplir leur dessein criminel.

« Ils sont aussi parvenus jusqu'à nous ces libelles affreux dont ils ont inondé les divers départements de la République, pour nous engager à ne voir en vous que les artisans de la dissolution de la France, les détracteurs de la prospérité nationale.

« Nous avons eu la faiblesse de croire un moment au prestige; nous avalâmes à longs traits le poison cruel que distillaient ces écrits pernicieux. Mais la Constitution régénératrice que vous avez donnée à la France fit tomber ce masque; nous reçûmes avec transport cet acte sauveur de notre liberté et il n'est resté à ces vils agitateurs que leur propre honte et notre mépris.

« Nous déclarons donc que si le moment nous égara, la réflexion calme nous a dessillé les yeux. Nous vous rendons en hommes libres la confiance que le mensonge et l'impudeur vous avaient ravie, et nous jurons de défendre jusqu'à la mort cette Constitution chérie, contre laquelle viendront se briser les efforts impuissants des despotes qui nous menacent.

« Mais, citoyens représentants, le vaisseau de l'État est encore battu de la tempête, nos ennemis veillent; ne vous endormez pas. Méfiez-vous aussi du calme apparent qui peut succéder à l'orage et n'abandonnez le gouvernail que lorsque vous nous aurez conduits heureusement au port.

« J. PEYRÉ, président; J. FABRE, secrétaire;
B. ROUBY aîné, secrétaire. »

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.